

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non adressée ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône..... 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements..... 12 fr. — 23 fr. — 48 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Echéance du 15 août

Pour qu'ils n'éprouvent aucun retard dans la réception du journal, nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 15 août de vouloir bien nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

NOUVELLES DU JOUR

10 août.

La plupart des journaux s'accordent à constater l'apaisement qui se manifeste dans l'opinion, depuis que la Chambre s'est séparée, et la satisfaction qu'on ressent un peu partout de ce chômage de la politique intérieure. Pendant de longs jours encore, pas la moindre interpellation à redouter, pas de conflit à prévoir; le pays peut profiter de cette accalmie si désirée pour jeter un regard en arrière, calculer le chemin déjà parcouru dans la voie de sa régénération matérielle et morale, reprendre haleine enfin et se préparer, sous l'égide d'un pouvoir respecté, à recommencer bientôt l'incessante lutte dont le salut de la France sera le prix.

Sans insister sur la situation intérieure, dont nous nous occupons plus loin, il est cependant un sujet qui devait naturellement être tenté d'exploiter les adversaires du gouvernement et les ennemis de la République, c'est l'entrevue de Berlin et la menace que le congrès projeté des trois souverains du nord semble comporter pour les intérêts français. On croit ou l'on finit de croire qu'il pourrait bien être question, dans les conseils des trois empereurs, d'intervenir dans nos affaires et de profiter de l'impuissance où nous sommes réduits momentanément aujourd'hui pour tenter de fermer l'ère des révolutions en Europe, en aidant à la restauration de l'une des dynasties qui convoitent le trône de France. Cette sollicitude inattendue des parlements de la monarchie pour le gouvernement républicain qui nous régit ne saurait tromper personne; quant au but réel que se proposent les empereurs d'Allemagne, de Russie et d'Autriche, s'il est difficile d'en préciser la portée générale, il est permis de croire tout au moins qu'à l'égard de la France nul d'entre les hauts contractants n'oserait conseiller autre chose qu'une ligne purement défensive.

Cette opinion est celle qu'exprime une correspondance, adressée de Berlin à la Patrie de Genève, et dont voici le passage le plus intéressant :

« Quant à la question franco-allemande, on pense qu'il sortira de l'entrevue une entente commune sur la politique à observer à l'égard de la France. Cette politique se réduirait à ceci : non intervention dans les questions intérieures de notre pays, mais résistance à tout nouvel empiètement à l'extérieur, à toute tentative de revanche contre l'Allemagne, en même temps, toutefois, que pleine et entière latitude laissée aux trois puissances dans leurs rapports avec la France pour tous arrangements ne concernant ni l'Allemagne, ni la succession papale, ni la question d'Orient, ni celle de Pologne. »

La Correspondance provinciale, organe officiel du gouvernement allemand, a publié de son côté un article fort remarqué et qui résume le but commun, que doivent avoir devant les yeux les trois empereurs, par ces mots, très-élastiques d'ailleurs, mais nullement menaçants pour nous : « Maintien et affermissement de la paix. »

Nous avons signalé hier le mouvement d'opinion qui s'était produit dans la presse anglaise à la suite de nouvelles reçues d'Egypte et annonçant une expédition du khédive en Abyssinie.

À la dernière séance de la chambre des communes, lord Enfield, interpellé, à ce sujet, par M. Macle, a répondu que le gouvernement n'avait reçu aucune confirmation du bruit d'après lequel l'Egypte aurait menacé d'envahir l'Abyssinie; il a ajouté que des renseignements télégraphiques avaient été demandés au représentant de l'Angleterre à Alexandrie.

S'il faut en croire le Bien public, s'appuyant du reste sur les aveux échappés à plusieurs journaux de Londres, un orage autrement redoutable pour l'Angleterre serait à la veille d'éclater, et nos voisins se trouveraient en face du plus grand danger qu'ait jamais couru la puissance aristocratique de la Grande-Bretagne. Il s'agit du développement prodigieux pris peu à peu par la grève agricole du Warwickshire, qui a envahi aujourd'hui les quarante comtés de l'Angleterre et plusieurs comtés de l'Ecosse.

Il y a près de six mois, raconte M. Odysse Barot, le mouvement gréviste des paysans commençait dans un petit village. Un pauvre journalier alors inconnu, aujourd'hui célèbre, Arch, réunissait autour de lui cinquante ou soixante de ses camarades. Ce fut le berceau de l'agitation. Aujourd'hui, Arch a constitué un parlement, un gouvernement; il a un budget, et le comité exécutif dont il est le président transmet des ordres sur tous les points du pays. Un certain nombre de membres de la chambre haute et des communes sont engagés dans le mouvement, et Arch, le paysan-orateur commande, à une armée de cent cinquante mille hommes !

Un incident malheureux, qui vient de se produire, semble devoir encore précipiter les choses dans le sens d'une rupture complète entre ouvriers, d'une part, fermiers et propriétaires, de l'autre. Au moment où l'on pensait arriver à une transaction, l'évêque de Peterborough et le duc de Malborough ont lancé chacun un manifeste que l'on considère comme pouvant tout remettre en question.

Le Standard, faisant allusion à ces faits, s'exprime ainsi : « Nous sommes à la veille d'une révolution générale; nous sommes menacés d'une sorte de tremblement de terre social. » (A kind of social earthquake.)

Le Spectator dit de son côté : « Quiconque a observé les progrès de l'agitation des paysans reconnaît que, à mesure que l'année s'avance, la lutte entre les maîtres et les ouvriers tend à devenir plus acharnée, et avant le mois de février menacera la paix publique. »

Après ces citations que nous lui avons empruntées, M. Odysse Barot, du Bien public, conclut, en se fondant sur les résultats d'une étude personnelle de cette agitation villageoise, que l'Angleterre est à la veille d'un 89 et que le mouvement actuel des ouvriers agricoles de la Grande-Bretagne n'a d'analogie dans l'histoire que l'admirable agitation d'où est sortie la révolution française.

Une discussion assez obscure s'était établie dans un certain nombre de journaux, à la suite de la publication du manifeste de la gauche républicaine, au sujet de la dissolution, ou plutôt du terme à fixer à l'existence de l'Assemblée. On se souvient des termes peu clairs dans lesquels ce document paraît de cette question. Notre Courrier de Paris constata alors que les journaux parisiens qui vivent en communauté d'idées avec la gauche républicaine, donnaient de ce passage une interprétation qui était de nature à satisfaire complètement l'opinion républicaine modérée; le Temps déclarait, en effet, que le manifeste se prononçait contre la dissolution immédiate, et il l'en félicitait.

Telle était évidemment la pensée des auteurs de ce document; nous la voyons, en effet, s'accentuer dans tous les journaux qui, de près ou de loin, gravitent autour de ce groupe parlementaire, et notre correspondant parisien peut, avec raison, relever aujourd'hui ce fait, à savoir, que deux ou trois journaux seule-

ment demandent encore la dissolution immédiate. La République française elle-même paraît avoir renoncé à pousser les esprits dans cette voie; car elle reproduit ce matin, en un endroit apparent de sa première page, la note suivante, que le Temps publiait hier :

La question de la dissolution nous paraît désormais réglée par la force des choses, et nous semble d'autant plus subordonnée à la libération du territoire que le moment de cette libération paraît plus rapproché. Personne n'admettrait plus depuis longtemps que l'Assemblée pût songer à se maintenir après le départ des Allemands, et on doutait assez généralement que, si ce départ ne devait avoir lieu qu'en 1875, l'Assemblée pût durer jusque-là. Mais, depuis le succès de l'emprunt, l'opinion commune et plausible est que, vers le milieu de 1873, le gouvernement français aura versé deux milliards aux Allemands, et qu'il sera en mesure de leur proposer des garanties pour le paiement du troisième milliard. Si ces garanties sont acceptées, la libération complète suivra immédiatement, et l'Assemblée n'échappera pas à la nécessité de se dissoudre aussitôt.

Tel est, en effet, le mot de la situation, et c'est ce que reconnaissent tous les journaux modérés de Paris; l'Opinion nationale entre autres se prononce ce matin très-formellement à ce sujet. Voici ce que nous y lisons :

Nous reconnaissons que l'Assemblée s'est montrée impuissante à fonder les institutions dont la France a besoin, et auxquelles le pays aspire. C'est là une vérité reconnue, proclamée par tous ceux qui ont la conscience et le souci de ses destinées. Mais il est une œuvre préliminaire, préparatoire, indispensable qui incombe à cette Assemblée, dont elle s'est tirée jusqu'ici à son honneur, et que nous devons lui laisser achever : c'est la libération du territoire.

Tant qu'un Prussien foulerait le sol de France, nous ne pourrions que déplore, que repousser toute agitation qui aurait pour objet de précipiter le départ de l'Assemblée.

En de telles circonstances, il n'y a qu'une règle et qu'une politique et nous la résumons par un mot de la République française elle-même : Prudence et patience.

Remarquons que la « prudence et la patience » nous sont plus que jamais commandées impérieusement par la situation ! En effet, si nous devons faire accepter en 1873 nos garanties financières par la Prusse, il faut que nous puissions montrer à l'ennemi un pays absolument calme et que le spectacle de cette tranquillité enlève à la Prusse tout prétexte, quel qu'il soit, à refuser l'acceptation de ces garanties. Ainsi que le constate un journal de Paris, le meilleur moyen de hâter la dissolution, qui doit suivre la libération du territoire, c'est donc encore de ne point parler.

Nous avons montré hier, par une citation de la Gazette de France, que la presse royaliste elle-même commence à comprendre que telle est la situation, que les jours de l'Assemblée sont comptés et que le terme de ses travaux arrivera le jour, très-prochain, où les ennemis auront évacué le sol français. Nous constatons aujourd'hui, qu'à l'exception de deux ou trois journaux, la presse radicale elle-même, la République française notamment, reconnaît la nécessité de se laisser aller au cours naturel des choses et de ne point pousser le pays dans une agitation dissolutionniste qui irait à l'encontre de tout ce que nous devons désirer.

Avant la conclusion de l'emprunt, tout était obscurité autour de l'Assemblée et de la durée de son mandat. Aujourd'hui la lumière s'est faite. Ce mandat sera terminé prochainement, le jour où le dernier soldat allemand aura franchi la frontière allemande.

premier devoir de notre diplomatie à nous est de baisser la jolie main qui nous mène.

La comtesse baissa la tête en rougissant.

Lorsqu'elle voulut bien la relever, ce fut d'une voix à peine distincte et comme étouffée par l'émotion, qu'elle lui glissa à l'oreille ces paroles étranges :

— Ne faites pas un geste : on nous observe déjà. Restez ici quelques minutes encore, et puis allez me rejoindre dans le boudoir que vous savez... Il est minuit, j'y serai bientôt... Je n'ai que cinq minutes d'entretien à vous demander... Promettez-moi de m'attendre !

Et comme Edgar d'Épfig passait à peu de distance, elle l'appela d'un signe et lui prit le bras.

Il est inutile de vous dire que le marquis resta, dix bonnes minutes, immobile à la même place, cherchant à mettre en ordre, sans y parvenir, ses idées mises en déroute par cette attaque subite. Gageons que toutes les réflexions du monde ne l'eussent point tiré d'affaire si le petit M. d'Artigues n'était venu glisser son bras sous le sien :

— Merveilleux, mon cher, incomparable !... Te voilà passé général. Moquez-vous des absents après cela !... Une femme se présente, que dis-je, une femme, une vignette de Gavarni resuscitée ! Une bouche, un nez, et des yeux !... Ils sont trop grands, ces yeux ; mais parlez d'honneur, on s'y perd. N'importe, le marquis de Saint-Didier approche, il arrive, il est venu !... Pendez-vous, Edgar ! Pendez-vous Rodolphe !... Ah ça ! tu me donneras ton secret ; quand on n'est d'esprit, il en reste un peu pour les autres, n'est-ce pas ?

Ce bavardage insensé lui permit de reprendre pied. Il parvint à se débarrasser du petit M. d'Artigues, qui ne voulait plus le quitter, et gagna l'antichambre. Il jeta son manteau sur ses épaules et s'enfuit.

Ah ! cette fois, sa fuite était sincère. Il lui tardait de marcher sur un sol plus ferme, il

L'INSURRECTION CARLISTE

Voici l'insurrection carliste terminée... jusqu'à la prochaine. Ce n'est pas affaire à nous de revenir ici sur l'histoire de cette lutte qui, une fois de plus, a causé une inutile effusion de sang. Notre intention est seulement de tirer, au point de vue du moraliste, quelques conséquences des faits qui ont accompagné l'insurrection. Il y a là des choses curieuses, qui révèlent bien l'état intellectuel et moral de certains partis, de certaines classes de la société, même relativement éclairées et instruites.

On peut poser en fait qu'il n'y a pas eu d'insurrection qui ait donné lieu à l'éclatement de plus monstrueuses boudes. Pour nous qui avons suivi avec soin, à ce moment, certains journaux légitimistes, quelquefois très-voisins de nous, nous sommes restés absolument stupéfaits des renseignements que ces journaux donnaient à leurs lecteurs, quand nous les comparions au récit de correspondants sérieux qui assistaient en personne aux faits de guerre que ces journaux avaient la prétention de relater quand ils ne les inventaient pas de toutes pièces. Jamais mouches ne furent plus transformées en éléphants.

Il y avait là des choses qui faisaient le plus grand honneur aux facultés inventives, à la richesse d'imagination des rédacteurs légitimistes. Évidemment ces messieurs se sont trompés sur leur véritable vocation, et pour composer une fable, une Chatte blanche ou une Biche au bois ils ne sauraient au monde avoir de rivaux.

Nous nous souvenons par exemple d'avoir lu le récit d'une immense bataille, la bataille de Durango, qui ne s'est jamais donnée. Le roi (Charles VII) avait été blessé, je ne sais plus combien de mille hommes étaient restés sur place, deux bataillons amadésistes avaient tourné, et, pour comble, Serrano, poursuivi par ses propres troupes, n'avait eu que le temps de se réfugier dans une forteresse quelconque. Nous ne comprenons pas très bien comment ces troupes qui avaient poursuivi Serrano n'avaient pas immédiatement passé aux carlistes et comment il se faisait que deux bataillons seulement eussent tourné, mais une légère confusion, quelque manque de clarté, ne font qu'ajouter au piquant et solliciter plus vivement la curiosité pour le journal du lendemain. On ne saurait donc, au point de vue de la composition littéraire, faire au rédacteur un reproche de ces invraisemblances.

Il y avait aussi une certaine entrée triomphale de Charles VII à Bilbao qui n'était certes point sans mérite et qui, translatée dans la langue plastique, aurait pu faire un pendant excellent à la célèbre entrée d'Henri IV à Paris du baron Gérard. Rien n'y manquait, que l'entrée à Bilbao.

Il y aurait dans ces extravagances matière à de curieuses observations psychologiques.

Les rédacteurs, correspondants, etc., qui inventent ces belles choses sont-ils de bonne foi, ou bien spéculent-ils tout simplement sur des nouvelles à sensation ? Pour nous, leur bonne foi n'est pas douteuse. C'est dans une autre presse, la presse bonapartiste, celle dont le Gaulois et le Figaro représentent les spécimens les plus complets qu'on peut trouver la nouvelle à sensation, que le journal sait fausseté, qui sera démentie le lendemain, mais qui aurait

fait vendre dix mille numéros de plus. Affaire de canard.

Mais dans les journaux légitimistes, ce n'est pas affaire de spéculation, c'est effet d'imagination ; « l'imagination, cette maîtresse d'erreur et de fausseté, et d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours, dit un moraliste, car elle serait règle infaillible de vérité, si elle l'était infaillible de mensonge. »

Ces excellents journalistes ne mentent pas sciemment. En langage de manège, il y a un terme pour exprimer ce qui leur arrive : ils s'emballent. Il y a des thermomètres qui marquent toujours huit ou dix degrés en trop ou en pas assez. Pour les thermomètres c'est vice de conformation. Pour les hommes, c'est parfois vice de conformation. C'est souvent aussi vice d'éducation.

Ce n'est pas qu'au fond ces journaux n'aient bien quelque conscience qu'ils chargent un peu la carotte. Ils n'avaient vu, par exemple, nulle part l'entrée de Charles VII à Bilbao, avec des jeunes filles en blanc, mais, d'après tous leurs calculs ou toutes leurs espérances, Charles VII devait être entré. Or, s'il était entré, évidemment aussi il devait y avoir des jeunes filles vêtues de blanc ; cela est limpide.

Il y a donc une certaine éducation qui vous fait voir les choses d'une certaine façon, autres qu'elles ne sont réellement, ou sinon autres, du moins plus ou moins qu'elles ne sont. Cette habitude perpétuelle de chercher partout des miracles, de ne rien considérer comme les choses arrivent, c'est-à-dire naturellement, trouble la solidité ordinaire du jugement. Ces bonnes gens ne veulent rien laisser faire à l'homme : c'est Dieu qui fait tout. Or comme tout lui est possible, tout est possible. Il tourne les esprits, il tourne les bataillons de Serrano. Bref, d'après eux, Dieu n'a donné la liberté à l'homme que pour la lui ôter, et il n'a posé des lois que pour les enfreindre.

Mais, dira-t-on peut-être, quelle singulière idée doivent se faire les lecteurs des journaux de ce parti, lorsque deux, quatre ou six jours après il leur faut bien voir que rien de tout cela n'était arrivé ? Ne doit-ce pas être un flux de plaintes et de colères, et par suite de désabonnements ?

Quelle erreur ! L'abonné a été élevé à la même école. Il ne demande pas de bonnes réalités, toutes simples ; bien au contraire, si l'on ne lui servait pas des extravagances, il se désabonnerait tout de suite ! C'est ainsi qu'est fait l'esprit humain. Il court aux extrêmes, et s'il n'a pas acquis une certaine discipline, s'il ne tient pas constamment la bride tirée à sa propre imagination, il préférera toujours la chimère à la réalité. Peu importe d'être désabusé plus tard. Il espère toujours, comme le joueur à la loterie, qu'un jour viendra où la nouvelle dit gros lot sera vraie.

Or, cette discipline de l'esprit, ces habitudes scientifiques, la modération dans les idées comme l'exactitude du jugement dans les faits (c'est tout un) sont précisément ce qui nous manque le plus souvent à nous autres Français. Ce serait par une éducation saine, solide, par l'étude impartiale, c'est-à-dire l'étude en vue de la science seule et non d'après une thèse arrêtée d'avance, que nous pourrions parvenir à vaincre cette tendance aux extrêmes, à l'extraordinaire, qui nous est innée, et qui, pour peu qu'on s'y laisse entraîner, s'accroît bien vite en vertu de la force acquise, comme la vitesse pour la pierre qui tombe.

COURRIER DE PARIS

Paris, 9 août.

L'emprunt baisse ; il ne fait plus guère que 3.50 de prime après en avoir fait 5. On cela s'arrêtera-t-il ? Vous vous souvenez que je vous avais annoncé ce mouvement.

Je demande à un boursier s'il pense qu'il y aura du tirage pour les versements. Il ne dit ni oui ni non. D'après lui, la plus grande partie des souscriptions étrangères sont, en réalité, françaises. Exemple : six milliards souscrits à Bruxelles par la Banque de Paris. Cela veut dire que la couverture n'était pas exigée à l'étranger, et que les agents ont pu ainsi souscrire sans déplacer de fonds ni perdre d'intérêts.

On se montre certain à la Bourse que la Prusse acceptera des garanties pour le dernier milliard. Les esprits soupçonneux redoutent pourtant toujours une querelle d'Allemagne quand le moment sera venu d'évacuer Belfort. Vous ne connaissez pas la casuistique allemande, moi dit un homme d'affaires. Un jour un courtier prussien demande à un agent de change de lui remettre des titres au-dessous du cours. L'agent de change y consent, mais à la condition que les titres ne seront pas escomptés. Ils le furent pourtant le lendemain. Indignation du prêteur. Mais savez-vous ce que l'autre lui répond ? Que ce n'est pas lui qui a escompté, que c'est son fils... Mais alors vous allez retirer cet escompte... Ah ! je vais voir mon fils, c'est mon associé, je dois le consulter.

Et voilà les gens qui courent aux aux jésuites ! Ils sont aussi bien venus quand ils se mettent à parler morale. Tout le monde remarque en ce moment un commerce enfantin des plus honteux, pratiqué par des mères d'origine allemande dans certaines rues de Paris, et si bien fait que la police a beaucoup de peine à le saisir en flagrant délit.

Encore une nouvelle financière. Le gouvernement est actuellement en marché pour céder le monopole de la vente des allumettes. Comme il faudra commencer par déboursier de l'argent pour désintéresser les vendeurs actuels, les banquiers s'occupent de l'affaire. Il y a une combinaison, anonyme jusqu'à présent, qui paraît avoir beaucoup de chance.

On parle aussi de l'établissement par la ville ou par des concessionnaires de chemins de fer

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 11 Août 1872. 35

LA HAIE-BLANCHE

DEUXIÈME PARTIE

LA CRISE

— Je vous sais gré d'être venu, lui dit-elle de sa voix caressante. Paris ne s'était pas encore résigné à vous perdre...

— Vous savez mieux que personne que je ne consentirais jamais à une abdication.

— Vous, peut-être !... lui dit-elle avec une ironie perfide.

— Tout m'autorise à vous parler ainsi, répliqua froidement Octave.

— Était-ce bien votre opinion, il y a deux mois ? demanda-t-elle tout à coup.

— Il y a deux mois, comme aujourd'hui.

— De sorte que... vous ne m'en voulez pas ?

— Pourquoi ? vous en voudriez-je ? N'avez-vous pas indiqué vous-même le chemin que nous devions suivre ?

— Si je vous disais cependant que, pour obtenir ce que vous appelez une réconciliation, j'ai mis en œuvre les plus subtils moyens de notre diplomatie à nous ?

— Je répondrais, dit Octave un peu surpris de la tournure que prenait l'entretien, que le

rien. Octave eut honte de sa brutalité ; il s'approcha d'elle et lui adressa la parole. La comtesse n'eut garde de répondre. De vraies larmes coulaient le long de ces jolis doigts roses. De minute en minute, un léger soubresaut soulevait le sein.

— Voyons, reprit-il plus doucement, calmez-vous ; j'ai eu tort, j'étais fou tout à l'heure... Je ne savais plus ce que je disais. C'était les lèvres qui parlaient ; le cœur n'y était pour rien.

Il était confus et troublé, et comme il n'obtenait pas de réponse, il s'oublia jusqu'à se pencher sur la tête du fauteuil, jusqu'à lui prendre la main. C'était là ce que la comtesse espérait. Elle leva sur lui ses beaux yeux noyés de larmes.

— Adieu, lui dit-elle d'une voix si douce qu'il l'entendait à peine, je ne vous en veux pas, mais votre silence m'a brisé. Laissez-moi, je vous prie, laissez-moi seule et tâchons d'oublier.

Son haleine lui caressait le visage, ses lèvres effleuraient les boucles de ses cheveux. Il voyait à travers la gaze ses jolies épaules trisonnantes et son sein que l'émotion soulevait.

— Non, reprit-il à tout, je ne puis vous quitter ainsi, je veux que vous me pardonniez, je veux qu'il ne reste rien entre nous de ce qui s'est passé tout à l'heure.

Il avait glissé son bras le long de sa taille, il s'était mis à genoux devant elle, sa tête à la hauteur de la sienne, ses yeux ardents plongés dans les siens.

(A suivre.) PROSPER CHAZEL.

de banlieue sur un seul rail. L'essai en a été fait hier très-heureusement, et le prix de revient est relativement très-avantageux.

Enfin, l'on s'inquiète dans le monde industriel de la hausse qui pourrait se produire cet hiver sur les charbons. Nos houillères ne peuvent, dit-on, suffire aux commandes, et l'Angleterre pense, en représailles du traité de commerce, à imposer les envois de Newcastle. Il ne serait pas impossible qu'une crise de ce genre se fit sentir jusque dans les ménages pauvres, et l'on s'en préoccupe d'autant plus que l'Internationale ne cherche en ce moment que des prétextes d'agitation.

A propos d'agitation, la campagne de dissolution contre l'Assemblée n'est plus soutenue que dans deux ou trois journaux, le *Happel* et le *Corsaire* entre autres. C'est une résolution assez sage, mais qui aurait plus de mérite à être prise franchement.

La République française opte évidemment pour le statu quo; mais elle n'exprime son opinion qu'à mi-voix, comme si elle avait un mandat impératif à ménager. Triste condition de la politique dans notre pays! Personne n'ose parler tout à fait suivant sa pensée, et voilà M. Gambetta qui crie à ses amis de signer le manifeste tandis qu'il ne le signe pas lui-même; ainsi le proclame que c'est une infamie que d'avoir signé la paix, qui aurait été bien embarrassé si on ne l'avait pas fait.

Petit bonhomme vit encore. Hier un de mes amis va dans un grand atelier du faubourg Saint-Antoine. Un contre-maître lui remet une brochure que les ouvriers trouvent, à ce qu'il paraît, par centaines d'exemplaires, au milieu de leurs instruments de travail. Ils en ont ment, par un rural, tel est le titre, et vous devinez l'esprit de la chose. L'empereur n'a point fait de mal, il n'est cause de rien, et la France ne redeviendra prospère qu'en le reprenant. Tout cela n'a pas de quoi nous ennuier beaucoup. C'est cependant l'aveu qui nous attend si la République fait des sottises. Je vous l'ai déjà dit, je ne saurais trop vous le répéter, à supposer que cela ne saute pas aux yeux de tout le monde. Pour la brochure, moi qui ai vu verbalement le ministre de l'intérieur, et le projet de loi en parlant.

Grand orage suspendu sur la tête des cafés-concerts. Il est question de leur interdire tout émettement sur le domaine théâtral. Cela n'est que juste puisqu'ils ne paient aucun des droits fiscaux et de charité qui sont à la charge des théâtres. Si l'on pouvait en même temps dégoûter un peu le public, ce n'est pas moi qui m'y opposerais.

On a donné hier, à la Gaité, avec assez de succès, la première de la reprise du *Fils de la nuit*, autrefois joué à la Porte-Saint-Martin. Lafontaine, des Français, y joue le principal rôle. Il y a du drame et de la comédie, et ce n'est pas précisément un progrès que de passer de *Ruy-Blas* à l'œuvre de Victor Séjour. L'œuvre de *Ruy-Blas* est lui-même en ce moment à Guernsey, où il nous prépare, dit-on, un *Torquemada* pour cet hiver.

Vous avez ou bien raison de relever les racontars imaginés par le *Gaulois* sur votre ville. Malheureusement tout le monde ne lit pas trente-six journaux comme un journaliste de profession, et, à droite comme à gauche, on accepte comme parole d'évangile ce que des feuilles de cet acabit inventent pour flatter les passions de cette clientèle. Pendant que le *Gaulois* caresse les gens imbus de réaction en peignant votre population sous le jour le plus mauvais, je vois des journaux radicaux qui attribuent aux royalistes l'intention de rétablir la dime, le *lavage*, etc. Il ne faudrait rétablir pour tous ces écrivains de mauvaise foi que le droit de leur envoyer ce qu'ils méritent. Quand donc sortirons-nous du mensonge?

M. Thiers à Trouville.

On écrit de Trouville au *Sicéle*:

On assure qu'en quittant Versailles, M. Thiers était parti avec la résolution de se dérober, de vivre dans l'indépendance de la vie de famille, et de ne recevoir que les intimes qui étaient autrefois les habitués de la place Saint-Georges. Le premier jour, le programme fut exécuté à la lettre; mais M. Thiers n'est pas un Turc. Voilà X... qui vient de faire quatre lieues, qui a dépensé une centaine de francs pour avoir l'honneur de présenter ses hommages au président de la République. Que le diable l'emporte! mais faites attention. Et X... entre et lui présente ses hommages, et à ses hommages il joint une petite demande à laquelle il lui répond en ne répondant pas, c'est-à-dire en ne disant ni oui ni non. Et X... est suivi de Z..., qui sera suivi d'un autre. Les visites antipolitiques du matin se succèdent donc à Trouville comme elles se succèdent à Versailles. Trouville a en ce moment une population flottante qui arrive le soir et repart le lendemain. C'est la population des solliciteurs.

La villégiature ne modifie pas sensiblement, du reste, les habitudes du président, habitudes invétérées et pour ainsi dire de naissance. Autrefois, alors qu'il n'était qu'un particulier, quand on voulait se faire bien venir de M. Thiers, il avait un moyen bien simple, c'était d'aller le voir à cinq heures du matin. On le trouvait au milieu de ses livres ou occupé à classer ses gravures, dans ce merveilleux cabinet qui était un des plus charmants musées de Paris. Je vois encore à la belle copie du *Jugement dernier* de Michel-Ange par Sigalon, la copie du *Marriage de la Vierge*, dont l'original est au musée de Milan; je vois la réduction en bronze de cette admirable statue équestre qui représente Burt-Laleoni et que j'ai tant admirée à Venise, et les antiques, et les statues chinoises, et les bas-reliefs de Della Robbia incrustés dans le mur. — Que vous êtes heureux! lui disait un visiteur en contemplant toutes ces belles choses. — Heureux! répondit M. Thiers avec un sourire amer; et l'on comprenait qu'il songeait au pouvoir perdu.

Cependant, il lui est revenu et plus grand qu'il n'était jamais l'espérance. Michel-Ange pouvait le distraire quelques instants. Raphaël le faire rêver quelques secondes; mais c'est l'action qui est sa vie, et il ne dit rien de paradoxal, quand il prétend que c'est la fatigue qui le soutient. L'élément de ce tempérament nerveux, c'est le mouvement, le frémissement, l'agitation, et s'il a de l'occupation par-dessus la tête, tout va bien. Des fois à M. Thiers? mais le repos le tue. Il travaille par entraînement, il s'occupe par passion. S'il dort, on n'en sait rien. Un morceau de sommeil par-ci, un autre morceau par-là; une demi-heure de somnolence suffit pour le remettre en selle pendant six heures. Voilà soixante-quinze ans qu'il suit cette hygiène, et elle ne lui a pas trop mal réussi.

Donc, ici, comme à Versailles, lever à quatre heures et demie. Le président procède à sa toilette, se rase, s'habille, et à cinq heures et demie il est devant son bureau; à six heures, le valet de chambre apporte un plateau qui contient un pain grillé, du beurre et deux bouillottes qu'il fait chauffer à l'esprit de vin; c'est le lait et le café. M. Thiers verse lui-même dans la tasse, mesurant avec soin la quantité de café; si, à ce moment, quelque visiteur matinal est admis, le déjeuner du président court le risque de refroidir. C'est précisément ce qui est arrivé ce matin. Un baigneur que j'ai rencontré au Casino me racontait qu'il avait été reçu par le président au moment où le café était bouillant. La conversation s'étant engagée et ayant duré plus d'une heure, le visiteur se reprochait d'avoir porté atteinte au premier déjeuner de M. Thiers. Il est présumable que M. Thiers est habitué à ces sortes d'accidents, et qu'il ne s'en formalise pas plus que de raison.

Le même personnage m'a donné un autre renseignement qui a un caractère moins particulier. Au moment où la réunion des trois empereurs, qui va avoir lieu, est si fort controversée dans la presse et dans le public, il n'est pas indifférent de savoir quel est sur ce point la pensée du président du gouvernement. M. Thiers paraît complètement rassuré sur l'issue de l'entrevue. En politique com-

me en amour, aurait-il dit, le chiffre 3 est moins dangereux que le chiffre 2. Si l'entrevue se passait entre l'empereur d'Allemagne et l'empereur d'Autriche, on ne sait ce qui pourrait arriver; mais le czar a voulu en faire partie, et la présence du czar est une garantie de la paix de l'Europe.

Deux fils télégraphiques relient directement le châtelet Cordier à l'hôtel de la présidence à Versailles et permettent à M. Barthélemy St-Hilaire de correspondre à toute minute avec M. Thiers.

Quatre employés spéciaux et choisis, des lignes télégraphiques, font alternativement le service du président de la République.

M. Thiers a reçu à Trouville les autorités civiles et militaires du département du Calvados; à leur tête se trouvaient M. le préfet du département et M. le général de Vandœuvre, commandant la subdivision.

Dans la matinée, M. Thiers avait reçu la visite du préfet et avait recommandé à celui-ci de s'abstenir de tout discours, afin d'avoir plus de temps à consacrer à l'étude sérieuse des intérêts du département.

L'entretien a donc exclusivement roulé sur des questions d'intérêt local.

Après l'entrevue, le président est sorti à pied et a fait une assez longue promenade sur la jetée et la plage, en compagnie du ministre de la guerre et de plusieurs aides de camp.

Voici une petite anecdote dont nous ne garantissons pas la véracité, mais qui a droit à une mention.

Sortant d'une visite à l'hôtel des Roches-Noires, M. Thiers avisa une voiture qui se trouvait dans la cour de l'hôtel, attendant la sortie d'un ambassadeur en visite chez une personne logeant à l'hôtel, le président de la République demanda au cocher s'il pouvait le reconduire à son chalet.

Sur la réponse affirmative de celui-ci, M. Thiers monta en voiture.

Au même instant descendait l'ambassadeur qui, voyant partir sa voiture, se mit à courir et à faire courir après elle, ne sachant à quoi ni à qui attribuer ce départ; au bout d'un instant tout s'expliqua.

On s'occupe beaucoup, dans le monde des baigneurs, du grand bal-concert qui sera donné samedi, au Casino, au profit des blessés.

M^{me} Alboni chantera; M^{me} Thiers, M^{me} Dosne, M^{me} de Pourtalès, d'Hautpoul et une foule d'autres notabilités féminines de la capitale sont à la tête de cette œuvre patriotique.

CE PETIT PRUSSO-PHILE.

Le *Corsaire* a eu le courage de fouiller les collections du *Figaro*, et voici le joli quatrain qu'il a trouvé dans ce journal, à la date du 29 juillet 1870:

Thiers est aux eaux de Trouville,
Je ne puis que l'approuver,
Car ce petit Prussophile
A quelque chose à laver.

Il n'y a qu'un commentaire, c'est la date: 29 juillet 1870!

...Eheu! quantum mutatus ab illo!

M. Thiers à la mer.

On lit dans l'*Avenir*:

L'épouvantable malheur qui vient de coûter la vie à M. Delaunay nous a remis en mémoire un accident arrivé à M. Thiers il y a une douzaine d'années.

M. Thiers était à Dieppe en compagnie de M^{me} Thiers, de M^{me} Dosne et de quelques amis. Un matin, il est décidé qu'on fera, après déjeuner, une promenade en mer. Au moment de partir, M. Thiers est empêché. Les dames s'embarrassent dans une chaloupe qui, bien sûr, gagne la haute mer.

Soudain, se déchaîne avec furie une de ces tempêtes dont la Manche semble être réservée la spécialité. Le vent souffle avec rage, le ciel est noir, les vagues se brisent en tourbillons monstrueux. C'est la mort pour quiconque est au large.

M. Thiers accourt sur le port et gagne la jetée, très- anxieux du sort de sa famille et de ses amis.

Le pilote qui conduit la chaloupe ne pouvant rentrer au port fait des signes de détresse. Un peu de peur sort et se porte au secours de la frêle embarcation. L'accoste, lui jette un câble et remorque les naufragés.

Dans son impatience, M. Thiers s'était avancé jusqu'au bout de la jetée, suivi d'une grande foule de pêcheurs, de femmes et d'enfants. Les vagues déferlaient jusqu'aux pieds de l'illustre homme d'Etat. Tout à coup l'une d'elles, haute comme une maison, fond sur M. Thiers, l'enveloppe et l'entraîne dans la mer.

Des marins se jettent à l'eau et le sauvent d'une mort presque certaine, juste au moment où les passagers de la chaloupe débarquaient sains et saufs.

L'incident nous a été raconté à Dieppe par un pêcheur témoin du drame maritime.

C'est de cette aventure qu'on peut dire que M. Thiers a échappé belle.

Enquête sur les classes ouvrières.

Avant de se séparer, les membres de la commission d'enquête sur les classes ouvrières ont dressé un questionnaire auquel seront invités à répondre les préfets et les présidents de chambre de commerce.

Voici, d'après le *Rappel*, les principaux points sur lesquels porte ce questionnaire:

1^{re} section. — Grande industrie.

1. Quelles sont les grandes industries du département?

2. Quelle est la condition des ouvriers dans ces industries?

3. Ces grandes industries emploient-elles un nombre considérable d'ouvriers? Fournir pour chaque d'elles le nombre approximatif (hommes, femmes et enfants).

4. Quelle est, en général, la nature des rapports entre patrons et ouvriers?

5. Faire connaître les institutions créées pour améliorer la situation des ouvriers, soit de la part des patrons, soit de la part des ouvriers eux-mêmes: spécialement, associations par participation et sociétés coopératives de production et de consommation, libres ou annexées à de grands établissements industriels.

6. Les salaires ont-ils augmenté? Le prix des objets nécessaires à la vie a-t-il augmenté?

7. Signaler les circonstances où un certain travail agricole s'unit au travail industriel.

8. Quel est parmi les ouvriers l'état de l'instruction? Les enfants fréquentent-ils les écoles?

9. S'est-il créé dans le département des sociétés ayant pour but de rendre l'ouvrier propriétaire? Quel est le nombre des sociétés de secours mutuels? Quel est le régime de ces sociétés libres ou reconnues? Quelle part y ont prise les patrons? Quels résultats ont-elles obtenus?

10. Les sociétés par actions tendent-elles à se substituer à l'initiative privée pour les exploitations industrielles?

11. Le département peut-il fournir un ou plusieurs exemples d'une grande industrie exploitée par des communautés ou des associations d'ouvriers?

2^e section. — Petite industrie.

1. Quelles sont les petites industries du département donnant lieu à un mouvement de quel- que importance?

2. Les petites industries tendent-elles à se maintenir ou à s'étendre, ou au contraire à être absorbées par la grande industrie?

3. S'il y a absorption, fait connaître les causes les plus apparentes.

4. Le département peut-il fournir un ou plu-

sieurs exemples de petite industrie exploitée par des communautés ou des associations d'ouvriers?

3^e section. — Agriculture.

1. Faire connaître l'état du recensement de 1872, l'augmentation des populations agricoles.

2. Déterminer les causes de ce mouvement.

3. Le nombre des propriétaires du sol tend-il à augmenter ou à diminuer?

4. La propriété change-t-elle fréquemment de main?

5. La terre est-elle pour la plus grande part cultivée par les propriétaires, ou est-elle louée?

6. Quelles sont les formes habituelles et la durée des contrats de louage?

7. Les grands propriétaires du sol ont-ils une tendance marquée à résider dans leurs propriétés ou à rester absents?

8. Quels sont les rapports légaux et coutumiers des propriétaires et des fermiers avec les ouvriers ruraux?

9. Les salaires ont-ils augmenté?

10. Le prix des objets nécessaires à la vie a-t-il augmenté?

11. Les ouvriers agricoles du département s'occupent-ils d'un travail industriel, et dans quelle proportion? Quel est le résultat de cet état de choses au point de vue de la moralité du travailleur?

12. Le système d'exploitation agricole du pays tend-il à se transformer et dans quel sens? Quel est l'état d'insécurité? Les enfants fréquentent-ils les écoles?

13. A défaut des auteurs, faire connaître les publications locales ayant pour objet d'éclairer ou de résoudre ces questions.

14. Désigner les hommes qui s'étant occupés dans le département de l'une ou de plusieurs des questions posées ci-dessus, sont notoirement les plus capables de fournir les dépositions fondées sur la connaissance ou l'étude des faits.

DOCUMENTS STATISTIQUES

SUR LE COMMERCE DE LA FRANCE.

L'administration des douanes vient de publier les documents statistiques sur le commerce de la France pendant les six premiers mois de 1872.

Nous extrayons de ces documents les chiffres suivants:

Le total général de la valeur des marchandises importées est de 1,678,732,000 francs contre 1,674,134,000 francs en 1870 et 1,437,497,000 francs en 1869.

La valeur des marchandises importées servant à l'alimentation s'est élevée à 374,083,000 francs.

Pour les produits naturels et les principales matières nécessaires à l'industrie 963,436,000 francs pour les principaux objets fabriqués 341,213,000 francs.

Les importations en or, argent et billon ont été de 211,189,000 francs contre 249,994,000 en 1870 et 317,655,000 en 1869.

Le total général de la valeur des marchandises importées pendant les 6 premiers mois a été de 1,727,599,000 francs contre 1,340,859,000 en 1870 et 1,492,368,000 en 1869. C'est une augmentation de 186,740,000 francs sur les 6 premiers mois de 1870 et de 235,531,000 pour 1869.

La valeur des principaux objets fabriqués s'est élevée à 966,574,000 francs contre 857,747,000 en 1870 et 827,409,000 en 1869.

La valeur des principaux produits naturels ou objets d'alimentation et des principales matières nécessaires à l'industrie s'est élevée à 674,653,000 francs contre 612,309,000 en 1870 et 602,862,000 en 1869.

Les exportations en or, argent et billon ont été de 78,337,000 francs contre 112,593,000 en 1870 et 181,919,000 en 1869.

La répartition de l'Emprunt.

Pour arriver au travail de répartition de l'emprunt on s'est décidé à prendre la masse des souscriptions et à calculer le chiffre exact de la quotité proportionnelle pour cent.

D'après l'*Opinion nationale* la quotité ainsi déterminée est de 7.88 0/0, les souscriptions de cinq francs restant irréductibles, il en résulte que toutes les souscriptions inférieures à 100 fr. ne reçoivent également qu'une inscription de 5 fr., puisque la fraction qui revient à une souscription de 90 fr. n'est que de 7 fr. 09 c. or, le décret et l'arrêté ministériels ont décidé que toute fraction inférieure à 100 fr. ne donnerait droit à rien, ce qui est le cas des 2 fr. 09 excédant les premiers 5 fr. 10 de rente seront alloués aux souscriptions de 100 fr. parce que le chiffre qui leur revient, suivant la proportion, serait de 7 fr. 88, soit 38 c. de plus que 7 fr. 50 c. Pour avoir ensuite 15 fr. de rente, il faut une souscription de 160 fr. qui, donc donnerait à 12 fr. 60 soit, grâce à 10 c. d'excédant, ramené à 13 fr.

Pour obtenir 20 fr. de rente, il faut avoir souscrit 230 fr., lesquels ne donneraient strictement que 18 fr., chiffre qui dépasse de 50 centimes la fraction déterminant la limite au-dessous de laquelle on reste fixé à 15 fr.

Le calcul est bien simple à faire, ajoute l'*Opinion*, nous nous bornerons donc à ces exemples et nous terminerons en disant que le chiffre alloué à une souscription de 1,000 fr. est de 80 fr. de rente. Le nombre total des souscriptions acceptées est de 893,000 dont 36,000 pour Paris, 790,000 pour les départements et 67,000 pour les pays étrangers, etc.

Taux réel des Emprunts

1816-1872

Depuis 1816, l'Etat a émis vingt-sept emprunts proprement dits; jusqu'en 1854, ils ont été souscrits par des maisons de banque; depuis lors, on a mis en pratique le mode de souscription publique, qui vient de donner des résultats si incroyables; il est vrai que la banque du domaine entier a trouvé singulièrement moyen d'utiliser, pour la spéculation, le mode sort démocratique que l'on avait cru devoir conserver.

Il nous a semblé curieux de comparer le taux d'émission des différents emprunts depuis le premier, qui a été fait par la restauration.

Nous voyons, sous ce gouvernement, une première émission de 5 0/0 à 57 fr. 26, ce qui mettait le revenu réel de l'argent à 8 fr. 732 0/0. En 1823, sixième et dernier emprunt on 5 0/0 à 89 fr. 25, l'Etat ne donnait plus que 5 fr. 57 0/0; enfin, le 12 janvier 1830, la restauration émet un emprunt de 80 millions en 4 1/2 à 102 fr. 07 1/2. Les prêteurs ne recevaient en réalité que 3 fr. 918 0/0 sur leurs fonds. Le crédit de la France était singulièrement relevé; on avait émis cependant 99,073,619 fr. de rente.

Le gouvernement de juillet, en 1831, emprunte 120 millions à 84 fr. en rente 5 0/0; il payait donc réellement 3,952 0/0; puis le 5 0/0 atteint le pair en 1832.

En 1841, on emprunte 150 millions en créant le 3 0/0 qui est donné à 78 5/2, représentant un intérêt réel de 3,82; en 1844, le 3 0/0 est de nouveau employé pour un emprunt au taux de 84 fr. 75, soit 3,776 0/0.

La République de 1848 subit pour un emprunt en 5 0/0 le taux de 76 fr. 25; c'est un prêt à 6,65 0/0.

L'empire arrive avec ses formidables emprunts qui se succèdent sous toutes les formes; son premier emprunt, en 1854, est en 4 1/2 à 92 5/2 (intérêt de 4,864 0/0) et en 3 0/0 à 63 2/5 (intérêt de 4,59 0/0).

Son plus haut succès comme taux d'émission est obtenu en 1859, où il emprunte à la Banque cent millions en rente 3 0/0 à 75 fr. comme souscription publique le taux le plus

élevé est atteint en 1848 où l'on emprunte 450,000,000 en rente 3 pour cent émise à 69,25 ne représentant que 4,332 0/0. Enfin, en 1870, le 3 0/0 est coté à 60,60 pour l'emprunt de 750 millions; l'argent est remonté à 4,95 0/0.

Nous croyons devoir faire remarquer que le chiffre du revenu, avec le système des souscriptions publiques, est en réalité plus élevé qu'il ne semble l'être si l'on ne fait attention qu'au taux d'émission, et qu'il faut tenir compte des bonifications accordées, lesquelles réduisent en fait le prix de la rente de 2 à 3 fr., ce qui, par conséquent, augmente le chiffre du revenu de 10 à 15 centimes pour cent.

Le gouvernement actuel a fait un premier emprunt destiné à payer l'indemnité prussienne au taux de 82 fr. 50; au moment où, comme la Restauration, la République avait à payer l'ennemi amené en France par les fautes de l'Empire, le crédit de notre pays permettait de ne subir qu'un intérêt de 6,06 0/0 au lieu de celui de 8,732 0/0 que nous avions dû supporter en 1816.

Enfin, nous venons de voir le plus formidable emprunt qui ait jamais été fait se réaliser au taux de 84 5/2; nous avons déjà, en un an, fait diminuer les prétentions des prêteurs, car le revenu réel n'est plus que de 5 fr. 917 au lieu de 6 fr. 06 0/0.

(Opinion nationale.)

NOUVELLES ET BRUITS

On assure que la loi militaire sera promulguée dans le courant de la semaine prochaine.

La loi sur les matières premières ne sera promulguée que dans quelques temps. Le gouvernement français, paraît-il, veut, auparavant, renouer avec plusieurs puissances les négociations interrompues par la discussion sur la loi d'impôt sur les matières premières.

Le *Constitutionnel* et plusieurs autres journaux parlent d'une proposition demandant le retour de l'Assemblée à Paris, qui serait déposée aussitôt après les vacances. Le gouvernement donnerait son appui le plus complet à la proposition.

Le gouvernement français vient de prendre une nouvelle mesure relativement aux passeports des sujets britanniques. Lord Lyons a été informé par M. de Rémusat que les Anglais pourraient entrer en France, sans passeport, par les frontières franco-suisse et franco-italienne. Des instructions dans ce sens ont été données aux autorités françaises.

La *Patrie* croit savoir, à propos des bruits qui courent sur le départ définitif de notre ambassadeur à Constantinople, M. de Vogüé, que Djemil Pacha se rendra à Trouville pour régler avec M. Thiers l'incident provoqué par la prétention de M. de Vogüé de s'asseoir en face du sultan.

Le *Rappel* donne des détails sur l'instruction du procès Bazaine. D'après cette feuille le point de savoir si le général Bazaine a été informé à temps de la marche du général Mac-Mahon sur le Nord serait acquis à l'accusation.

Le 26 août, le commandant de l'armée du Rhin aurait reçu la dépêche. Sept courriers avaient été envoyés par Mac-Mahon et trois réussissent à traverser les lignes prussiennes; l'un d'eux a été retrouvé et entendu par le général Rivière.

Un autre point élucidé, toujours d'après le *Rappel*, ce serait la preuve faite que le général entretenait des intelligences avec l'ennemi. Celui qui aurait servi d'interprète au général dans ses entretiens avec le prince Frédéric Charles aurait été retrouvé.

Enfin le général Rivière s'est adjoint pour l'instruction de l'affaire le colonel Collet.

Dans la plupart des grandes villes, les conseils municipaux tiennent actuellement leur session extraordinaire. Ces conseils s'occupent de questions budgétaires, et jusqu'à présent leur session n'est signalée par aucun incident politique.

La commission parlementaire chargée de faire une enquête sur les voies de navigation intérieures de la France vient d'adresser un questionnaire aux préfets, aux chefs de grandes industries, aux chambres de commerce et aux chambres consultatives des arts et manufactures.

Le ministre de l'instruction publique vient d'envoyer aux recteurs une circulaire relative à la mise en vigueur du nouveau programme qui impose aux écoles primaires l'étude de la gymnastique.

Les maires seront invités par les recteurs à faire connaître les besoins de leurs communes respectives.

On a de nouveau agité, au ministère de la guerre, la question de la suppression de l'hôtel des Invalides. On assure même que le *Journal officiel* publiera cette semaine les noms des membres de la commission que le général de Cissey chargera d'étudier les moyens les plus pratiques d'arriver à cette suppression sans léser aucun droit, et de faire connaître la destination la plus utile à donner à ce vaste établissement.

On s'occupe avec activité, place Saint-Georges, de débayer les ruines de l'hôtel de M. Thiers.

La plus grande partie des décomptes est enlevée; il ne reste plus qu'à abattre les pans de mur des corps de bâtiments, afin de mettre à découvert les fondations sur lesquelles le nouvel hôtel sera construit dans le même emplacement que l'ancien; ces travaux de démolition et d'appropriation seront terminés dans trois semaines environ.

Plusieurs journaux ont dit qu'à la suite de l'incident de la cour d'assises de Versailles, M. Jules Favre avait adressé une plainte à M. le garde des sceaux et à M. le procureur général.

Cette nouvelle est complètement inexacte, au dire du *Figaro*.

Hier, vendredi, à midi, à St-Jacques-du-Haut-Pas, on eut lieu, au milieu d'une foule considérable, les funérailles de M. Delaunay.

On nomme déjà le successeur de M. Delaunay à la direction de l'Observatoire. Ce serait M. Faye, l'astronome connu par ses travaux sur les taches du soleil.

M. Thiers vient de nommer M^{me} veuve Chau-dey, titulaire d'un bureau de tabac affermé 4,000 fr.

des que nous nous sentions redescendre vivement. La vapeur ne fonctionnant pas, rien pour nous retenir. Les lazis se croisent. Adieu Chileshurst !... Adieu la Nouvelle-Caledonie !

Nous touchons terre à notre tour, non sans un vif plaisir, et nous nous enfuyons sans regarder derrière nous. Sur le quai d'Albret, nous entendons les cris de douleur des malheureux qui se trouvaient encore là-haut. Hélas ! ils y sont peut-être en ce moment encore.

L. B.

CHRONIQUE

Nous avons dit que le Conseil municipal n'avait pas voulu prendre une détermination dans l'affaire du cimetière de Loyasse avant d'avoir entendu l'avis des hommes spéciaux.

Aujourd'hui, nous avons sous les yeux le rapport fait à la société de médecine par une commission qu'elle avait chargée d'étudier la question.

La longueur seule nous empêche de l'insérer *in extenso* (il forme toute une brochure in-8°), nous en donnerons du moins à nos lecteurs le résumé et les conclusions. La commission a nommé de laquelle il a été fait se compose de MM. Desgranges, président; Diday, secrétaire général; Ferrand, Glénard, Perroud et Pétroquin, et Fontenot, rapporteur.

La commission a examiné l'agrandissement projeté aux divers points de vue :

1° De la *légalité*, qui lui paraissait incontestablement violée par le développement nouveau d'un cimetière intérieur;

2° De l'*emplacement* : le champ de manœuvre de la Sarra présente ce double inconvénient d'être enclavé dans des propriétés particulières renfermant une population relativement considérable et de devenir forcément insuffisant à son tour avant peu d'années;

3° Du *relief* : la configuration du terrain amène vers l'intérieur de la ville des eaux superficielles;

4° De la *constitution géologique* qui rendrait plus funeste qu'ailleurs l'action des matières putrides sur les eaux souterraines et qui tendrait à les amener vers l'intérieur comme les eaux de surface;

5° De la *direction habituelle des vents*, qui amèneraient les émanations tantôt sur les quartiers de la Vaise, de Serin et des Chartroux, tantôt sur ceux de Saint-Just et de Saint-Irénée, tantôt enfin sur le centre même de la ville.

Voici d'ailleurs les conclusions mêmes du rapport :

Par tous ces motifs, et en s'appuyant sur les conclusions du conseil d'hygiène publique et de salubrité de la ville de Lyon, tirées de motifs analogues à ceux que nous venons de présenter,

La commission a été conduite à conclure contre l'agrandissement projeté du cimetière de Loyasse.

En conséquence :

Considérant que le champ de manœuvre de la Sarra dont on veut faire le nouveau cimetière forme une enclave au milieu d'habitations, de maisons d'éducation et d'habitations particulières, qu'il est entouré d'un rayon de population d'une population fixe assez nombreuse, grosse de population et périodiquement par le pèlerinage de Fourvières, qu'en occupant le plateau de la Sarra, le cimetière aura l'inconvénient grave de rapprocher les sépultures de ces divers centres de population;

Considérant que l'insalubrité d'un cimetière est en raison de son étendue et du nombre de sépultures qui s'y font dans un temps donné; que, par conséquent, tout agrandissement du cimetière de Loyasse ne peut être que très-préjudiciable à l'hygiène et à la santé publique; que si l'entassement des vivants a des conséquences funestes, l'entassement des morts ne saurait échapper à la loi du nombre et à ses conséquences déplorables;

Considérant que, si l'ancien et le nouveau cimetière, ainsi que la Sarra, sont contigus l'un à l'autre, ils présentent, dans leur situation respective, des défectuosités différentes; ce qui exclut toute idée de comparaison absolue entre les deux, quant à leur influence respective sur l'état sanitaire de Lyon;

Considérant que, par suite des dispositions géologiques du sol, les eaux souterraines de la Sarra se dirigent fatalement du côté des quais de la Saône et non ailleurs; que, par conséquent, leur qualité serait profondément altérée par l'exécution du projet d'occupation de la Sarra;

Votre commission, soumettant cette conclusion à votre approbation,

Est d'avis à l'unanimité qu'il ne soit pas donné suite au projet d'agrandissement du cimetière de l'occupation du champ de manœuvre de la Sarra.

La société de médecine, à l'unanimité, a ratifié l'arrêt de sa commission.

La distribution des prix du Lycée de Lyon qui doit avoir lieu lundi, 12 août courant, à 9 heures du matin, sera présidée par M. Bouillier, inspecteur général de l'Université.

Augustine est retrouvée ! nous en avons des nouvelles. Elle était seulement en retard de quelques jours, la pauvre petite.

Son arrivée est aujourd'hui annoncée pour après-demain lundi 12.

C'est pour le 12

Qu'on se le dise ! Il est vrai que quelques-uns prétendent que ce sera seulement pour le 15 août; mais ceux-là on les soupçonne fort de vouloir mêler la politique à l'astronomie et M. Plantamour ne les voit pas d'un bon œil.

C'est pas du reste seulement en France qu'on s'occupe de ce terrible événement. La *Bohemia*, journal de Prague, dit qu'une comète s'approche le 12 août 1872 de notre terre et y fera tout périr.

Il paraît que, malgré l'état élevé de civilisation dont nous nous vantons, l'astronomie n'a pas encore conquis chez nous une autorité aussi incontestée. Nous n'avons pas remarqué qu'autour de nous on semblait bien ému, ni bien empressé à prendre ses précautions.

Le *Maudit* a cessé de paraître, mais aujourd'hui paraît le *Reproché*.

Nous avons emprunté à un de nos confrères une lettre où une partie de la famille Chaveroit protestait contre l'enterrement civil de notre ancien adjoint.

En réponse à cette lettre, le *Progress* affirme que « M. Chaveroit, dans son testament, a exprimé sa volonté formelle d'être enterré sans l'assistance de prêtres. »

On dit que le nouveau rédacteur en chef du *Progress* sera M. Napoléon Gallois.

La confirmation des trois jugements contre M. Ponet intervenus la semaine passée n'a été que sur opposition pour défaut, et par le tribunal correctionnel lui-même. Il reste encore au condamné l'appel ordinaire à la cour, et il est décidé, dit-on, à en user.

Ces affaires seront donc jugées prochainement une troisième fois.

Hier, dans le compte-rendu que nous avons fait de la distribution des prix de l'école des *Beaux-Arts*, une distraction de plume nous a fait donner à cette institution municipale le nom de la société entièrement privée des *Amis des arts* qui a bien des concours, mais n'a pas d'élèves et ne s'occupe pas d'enseignement.

L'erreur était trop visible; et les choses trop impossibles à confondre pour que nos lecteurs s'y soient trompés un seul moment.

Hier 9, est décédée à Amplepuis (Rhône) la veuve Thimonnier; elle était âgée de 72 ans. Il n'aura pas été donné à cette pauvre femme de voir achever l'œuvre de réparation commencée en sa faveur et à la mémoire de l'artisan lyonnais mort misérablement et inconnu le 5 août 1857, après avoir créé une des plus belles inventions de l'industrie moderne.

Une délegation de la société des sciences industrielles et du comité de revendication de la machine à coudre se rendra à Amplepuis demain dimanche pour assister aux funérailles.

On se réunira à la gare de Vaise à 8 heures, pour le départ de 8 h. 40.

Les amis de la famille, les admirateurs de l'œuvre de notre compatriote Thimonnier sont priés de se joindre à la délegation.

Avis aux chasseurs impatients.

Le 18 août, ouverture de la chasse dans la première zone, comprenant 16 départements : Alpes (Basses-), Alpes-Maritimes, Ariège, Aube, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Landes, Pyrénées (Basses-), Pyrénées (Hautes-), Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse.

Dans la zone du nord et du centre, à laquelle sont rattachés le département du Rhône et les départements voisins, l'ouverture se fera le 19 septembre, et pour quelques départements intermédiaires, le 25 août. Enfin pour quelques-uns, à l'ouest, où les récoltes ne sont pas faites, l'ouverture n'aura pas lieu avant le 15 septembre.

M^{me} Amélie Ernst donnait hier au soir sa deuxième audition au théâtre du Gymnase.

En vérité, nous ne comprenons pas l'indifférence du public à son égard, ce qui est, pour elle, jadis, se pressait en foule à ses séances.

M^{me} Ernst a tout à fait changé son genre, comme il est facile de s'en apercevoir en jetant les yeux sur un programme. Le ténor M^{me} Ernst a fait place au farouche Hugo; les *Méditations* de Lamartine ont dû s'effacer devant les *lambes* de Barbier, et si quelque sonnet de Soulay vient encore s'égarer par-ci par-là dans le courant d'une soirée, c'est uniquement pour flatter l'auditoire, qui compte plus d'un ami de notre cher poète. La voix de M^{me} Ernst a d'ailleurs beaucoup gagné en énergie dans l'œuvre de Barbier.

O Corse à chevaux plats, que la France était belle, au beau soleil de messidor.

La dramatique lectrice a donné toute la mesure de son talent, poussant parfois la vérité jusqu'au réalisme, mais donnant toujours la note juste à cette magnifique poésie.

Cain, les *Pauvres gens*, la *Comédie enfantine* de Victor Hugo ont été tour à tour applaudis.

Nous avons remarqué aussi une fort spirituelle lettre anonyme adressée à un de nos amis M^{me} Ernst, et dont nous ne voulons pas dévoiler le contenu pour en laisser la surprise aux auditeurs de la prochaine audition.

Allons ! public ! un peu plus d'empressement ! Et vous, M^{me} Ernst, un peu plus de publicité.

La publicité ne gâta jamais rien, au contraire.

Vendredi soir nous avons entendu au concert de Bellecour un artiste qui nous était complètement inconnu : M. Lefebvre, basson solo. Nous sommes étonnés que M. J. Luigini ne nous ait pas fait entendre plus tôt ce virtuose, qui possède un véritable talent.

Le basson est un instrument très ingrat, surtout en plein air. M. Lefebvre a néanmoins charmé son public, qui le lui a prouvé par plusieurs salves d'applaudissements.

Dimanche prochain sera donné, dans la salle des Concerts de l'Exposition, un grand concert populaire vocal et instrumental avec le concours de l'Orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction de M. Mangin.

Quelques-uns des sympathiques artistes que le public a pu apprécier dans les deux derniers concerts, se feront entendre dans celui-ci. Citons entre autres M. Emile Sauret, violoniste; M. Emile Sauret, pianiste; M. et M^{me} Blot d'Argilly, M^{me} Monnier.

M. P. Didier, l'excellent comique du Grand-Théâtre, chantera deux chansonnettes.

Le programme est attrayant et très-varié. Le prix d'entrée est fixé à 1 franc.

On a réservé près de l'orchestre deux cents places qui seront délivrées au prix de 2 francs, chez M. Méra, libraire, et chez tous les marchands de musique de la ville.

Par une combinaison spéciale, il sera distribué à la porte principale de l'Exposition des billets à 1 fr. 50 donnant droit à l'entrée de l'Exposition et aux places à 1 fr.

L'administration de l'Exposition nous communique la note suivante :

« L'incendie qui a eu lieu jeudi soir, à 8 heures 1/2, sous les promenoirs du tir international de l'Exposition a été heureusement sans importance.

« L'incident a été causé par l'éclat d'une lampe à pétrole.

« Les secours ont été immédiatement portés et l'incendie n'a eu pour effet que de brûler quelques tentures et de noircir les cloisons du tir. »

Race indiscrette que les chroniqueurs ! Tousjours présents partout !

Hier au soir à onze heures, dans l'ombre et la nuit, se faisait l'essai du chemin de fer aérien, entre le pont Morand et l'Exposition... Nous étions là.

La nouvelle invention fonctionne. Les câbles sont posés depuis quelques jours, et le train a pu circuler du pont Morand jusque

devant la Closerie-des-Lilas. Là il s'est tout à coup arrêté, retenu, croyons-nous, par une poulie trop large, et notre patience, une patience de chroniqueur ! s'est lassée avant qu'il fût déchargé.

Ce sera sans doute un simple détail à changer. Aujourd'hui tout a repris sa place.

Le Rhône a éprouvé une crue assez importante. Il atteignait ce matin ses bas-niveaux.

Nous avons annoncé une fête et des courses qui devaient avoir lieu au Grand-Camp le 25 de ce mois.

Les courses de Chalons étant fixées précisément au même jour, la fête et les courses ont été renvoyées au dimanche 1^{er} septembre.

Pour tous les dimanches, à partir de demain 11 et pour le 15 août, des trains particuliers seront organisés de St-Etienne à Lyon et de Lyon à St-Etienne.

Les prix aller et retour sont de 5 fr. en 2^e classe et 3 fr. 50 en 3^e classe.

Le départ de St-Etienne a lieu à 5 h. 45 du matin; celui de Lyon, à 9 h. 45 soir.

Les billets sont personnels.

On sait avec quelle facilité les journalistes parisiens, quand leur arrive la nouvelle d'un événement tant soit peu grave, ajoutent au fait lui-même cette mention banale : qu'il « a produit dans le pays une grande émotion. »

Le *Mémorial de la Loire* raille aujourd'hui très-finement cette habitude :

« Les journaux de Paris, dit-il, continuent à nous apprendre que le prochain procès de l'*Alliance républicaine* (celle de Roanne) produit une grande émotion dans le département de la Loire. »

Que de fois on aurait pu en dire autant à propos de Lyon, à propos de Marseille, et de bien d'autres lieux encore, sans doute !

Pour mettre en garde les acheteurs contre certaines manœuvres qu'on peut taxer de déloyales,

Les Magasins de Nouveautés à la Ville de Lyon croient devoir expliquer ce qui se passe en ce moment à leur égard.

Ils ont mis en vente et ils vendent en effet au prix de 0.50 le mètre des robes de jaconas et mousselines imprimées d'une valeur de 1.25 à 1.50 le mètre.

Or, certains concurrents trouvent tout simple de faire acheter par des tiers ces articles et les revendre même à perte, comme une occasion qui leur est propre.

C'est point pour être cédées ou vendues à des concurrents que ces robes ont été achetées, mais bien pour en faire profiter toute la clientèle. C'est pourquoi ces robes porteront toutes désormais l'estampille des Magasins à la Ville de Lyon.

Les dames sont priées de le remarquer.

Lundi prochain, mis en vente au prix de 45 c. une affaire de grenadines barèges rayées satinées, toutes couleurs, d'une valeur de 1 fr. 50.

Ces articles seront également estampillés.

Maison du prince Eugène, 33, RUE DE LYON, A LYON, fondée en 1856, la plus importante de Lyon dans l'industrie du vêtement confectionné pour hommes et jeunes gens.

Exposition permanente de tout ce qui a été créé en modèles nouveaux pour le printemps et l'été.

Bonne marchandise. — Bien coupé. — Bon marché.

Le Vin de Bernard se place au premier rang des préparations toniques et ferrugineuses. Les médecins français et étrangers le prescrivent avec le plus grand succès. Ordonné contre les pâles couleurs, sang faible, époques difficiles, digestions pénibles, épuisement, amaigrissement, névroses, etc. — Dépôt dans toutes les pharmacies.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé *Revalésière* de M. le Dr. BARRY de Londres.

— Santé à tous par la douce *Revalésière* de M. le Dr. BARRY, qui agit, sans médecine, ni purges, ni fautes, les digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acides, flatulences, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, obésité, toux, asthme, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Berghem, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la *Revalésière* pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydro-piques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle rend 50 fois son prix en bénéfices. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 3/4 kil., 6 fr.; 1 kil., 8 fr. 25; 2 kil., 16 fr. — Les Biscuits de *Revalésière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalésière* chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chaires fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Dorvault, pharmacien central; Perissoud, épicer, 57, rue Bourbon; Varandé, épicer, rue de Lyon; Napoléon frères, place de Lyon; Verpillieux-Milieu, rue de Lyon, 48; Cherblanc, Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9; Redet, Perret, Pousin, Brun, Gambet, Turrel, épicer, 16, rue Neuve; Girin, Verran, Chaumart, Fayolle frères, Armandy, Balandrin et Sabourant, Boissonnet, pharmaciens; J. Girard, épicer-herboriste, rue Chalmais, 14; Burband, épicer, rue Imbert-Colomès, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

AFFAIRE DE L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE COMITÉ DE LA RUE GRÔLÉE

Voici le jugement qui a été prononcé hier, à midi, par le tribunal de police correctionnelle :

Attendu qu'à la faveur des événements intérieurs, qui ont accompagné l'invasion de la France, il s'est organisé à Lyon une association, empruntant le titre d'*Alliance électorale républicaine*;

Que cette association à son origine s'est inspirée, suivant toutes les apparences, d'une circulaire envoyée de Paris aux départements, à la date du 27 décembre 1870, par un groupe d'hommes violents, dont quelques-uns ont depuis figuré dans la Commune de Paris;

Que les statuts de l'*Alliance républicaine*, affectant le mépris de la légalité, prenaient pour but la défense de la République par tous les moyens possibles et la fédération des communes;

Que l'association ne se bornait pas, suivant son titre apparent, à agir sur les élections, mais que, par un contrôle incessant, imposé à l'aide du mandat impératif, elle s'est efforcée d'intervenir dans les questions politiques générales, départementales ou communales;

Que ses aspirations et ses actes sont allés jusqu'à la proclamation d'un soi-disant gouvernement de la commune. (Manifeste inséré dans le journal le *Progress* du 25 mars 1871.)

Qu'elle s'est montée par des groupes de 20 à 25 personnes;

Que ces groupes se sont élevés dans la ville de Lyon au nombre de 125, et ont porté à plusieurs milliers le nombre des associés;

Que chaque groupe désignait deux délégués, se réunissant tantôt pour former un sous-comité d'arrondissement, tantôt dans un comité central à certains jours désignés;

Que l'association s'est prorogée jusque dans les campagnes;

Que la procédure a relevé même certaines relations hors du département;

Attendu que le 13 novembre 1871, par un avis inséré dans plusieurs journaux de Lyon, l'administration préfectorale a enjoint à l'*Alliance républicaine* d'avoir à se dissoudre;

Que le 20 novembre le Comité central fit insérer dans le journal le *Peuple Lyonnais*, une proclamation annonçant que l'*Alliance républicaine* cessait de se réunir et qu'une commission de liquidation se formait;

Attendu que la procédure et les débats ont établi que malgré cette insertion l'association a continué à subsister;

Que ses agissements se sont perpétués à l'aide de réunions tenues, soit dans le local servant au Comité central, rue Grôlée, 59, soit dans la rue des Gloriettes, 7, à la Croix-Rousse, soit à Villefranche;

Que dans le mois de décembre 1871, avril 1872, diverses convocations émanées tantôt de Boulevard, tantôt de Roche, ont provoqué des assemblées de délégués ou associés, tenues dans la rue Grôlée;

Que, dans ces assemblées, Boulevard, président de la prétendue commission de liquidation, s'est installé au bureau sans aucune élection, ce qui démontre qu'il entendait agir au nom du Comité central;

Que, le 10 avril dernier, un certain nombre de conseillers municipaux se rendant à la convocation ordinaire au bureau, ont vu Boulevard, sans leur donner d'explications sur la gestion des finances municipales;

Que trois procès-verbaux en date des 27 décembre 1871, 3 et 10 janvier 1872, saisis chez le prévenu Labeyrie, constatent que le sous-comité du 4^e arrondissement n'a cessé de fonctionner en se désignant sous la forme de cercle dit de la Bibliothèque;

Que dans les réunions présidées par Contar, des conseillers municipaux ont comparu et rendu compte de leur mandat, conformément aux statuts de l'*Alliance républicaine*;

Qu'on y a discuté des propositions comme celles qui suivent :

« Tenue d'un registre sur lequel soient inscrits le vote des élus et la valeur des juries »

« Pleins pouvoirs donnés au citoyen Pégnaux pour agir au nom du 4^e arrondissement dans les cas imprévus »

Nomination de Contar comme délégué au comité central.

Réclamer des Conseillers municipaux les communications des procès-verbaux du conseil.

Que le sous-comité du 4^e arrondissement prétendait réclamer l'exercice du pouvoir politique, ayant droit de contrôle sur les corps constitués légaux et réguliers.

Qu'il distribuait au besoin des secours aux élus du Comité central, ainsi que le constate un reçu en date du 22 décembre 1871 signé Marceau et portant le timbre de la mairie du 4^e arrondissement.

Attendu qu'un projet de lettre, saisi chez le prévenu Chassin, par lequel l'*Alliance républicaine* s'est réunie à Villefranche, avec le concours de Boulevard, postérieurement à l'interdiction préfectorale;

Qu'en surplus la liquidation des comptes de l'association ne portait que sur une somme de 931 fr. et que les prévenus ne peuvent fournir la preuve d'aucune autorisation régulière de fonctionnement de ce titre;

Attendu que le ministère public relève contre les 14 prévenus du délit de société secrète, mais que malgré certains soins pour se dissimuler et s'envelopper de mystère, l'*Alliance républicaine* a manifesté ouvertement son existence et son action au-delà du 13 novembre 1871;

Qu'il y a lieu de la déclarer convaincue d'avoir en 1871 et 1872 fait partie d'une association illicite;

Qu'à l'égard des autres prévenus le ministère public n'a pu réunir que des indices insuffisants pour former une preuve.

Sur ces motifs, faisant application aux dix prévenus indiqués ci-dessus des articles 1 et 2 de la loi du 10 avril 1834 et à neuf d'entre eux de l'article 463 du code de procédure pénale;

Le tribunal condamne, savoir :

1^o Boulevard, à 2 mois d'emprisonnement et 50 francs d'amende.

2^o Tournissoud, Daudant, Allard, Roche, Labeyrie, Pégnaux, Contar, Basset et Chassin, qu'il y a lieu de les déclarer convaincus d'avoir en 1871 et 1872 fait partie d'une association illicite.

Qu'à l'égard des autres prévenus le ministère public n'a pu réunir que des indices insuffisants pour former une preuve.

Sur ces motifs, faisant application aux dix prévenus indiqués ci-dessus des articles 1 et 2 de la loi du 10 avril 1834 et à neuf d'entre eux de l'article 463 du code de procédure pénale;

Le tribunal condamne, savoir :

1^o Boulevard, à 2 mois d'emprisonnement et 50 francs d'amende.

2^o Tournissoud, Daudant, Allard, Roche, Labeyrie, Pégnaux, Contar, Basset à 15 jours d'emprisonnement.

3^o Chassin, à 100 fr. d'amende.

Les condamnés tous solidairement aux dépens. Renvoie sans dépens les autres prévenus, de la plainte du ministère public, et les déclare acquittés.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES SAINT-ÉTIENNE, 9 août 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ÉTRANGER	ITALIE	CHINE	JAPON	INDUS	POIDS
9	Organsin	3	2	3	2	1	1	704 30
10	Trames	1	2	7	1	1	1	597 80
6	Grèges	1	2	2	1	1	1	490 09
1	Diverses	1	2	1	1	1	1	2
1	Bobines	1	2	1	1	1	1	2
25		4	2	3	1	1	1	14492 19

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M. DOREY, notaire à Saint-Marcellin (Isère).

Vente volontaire

aux enchères publiques, de l'ancienne

FABRIQUE A SUCRE

située à Saint-Vérand, à quinze

cent mètres de la ville de Saint-

Marcellin (Isère), et à deux kilo-

mètres de la gare de cette ville.

Adjudication devant M. Dorey,

notaire à Saint-Marcellin, dans son

étude, le dimanche dix-huit

août mil huit cent soixante-

douze, à deux heures après midi,

sur la mise à prix de 10,000 fr.

La fabrique, composée d'un

rez-de-chaussée, deux étages au-

dessus, vastes hangars d'une lon-

gueur de cent-vingt mètres, che-

minées pour mûlin à vapeur,

occupant avec la cour un empla-

cement de dix-neuf ares quatre-

vingt centiares, est entourée de

terre labourable et prairie plantée

de noyers et mûriers, d'une con-

tenance d'un hectare soixante-

sept ares trente centiares, soit

une superficie totale d'un hectare

quatre-vingt-sept ares dix cen-

tiares.

Cette fabrique jouit de toutes

les eaux qui découlent du val-

lon de Vernas, d'un volume plus

qu'il faut pour alimenter une ma-

chine à vapeur; elle peut être

utilisée pour toute espèce d'u-

sine.

S'adresser pour les renseigne-

ments :

A Saint-Marcellin, à M. Dorey,

notaire, dépositaire du cahier des

charges; et à M. Martin, juge

honoraire, et à M. Romiguière,

architecte.

Et à Grenoble, à MM. Michon

et Lombard, arbitres de com-

merce. 3746

Etudes de M. OULMANN, avoué

à Lyon, rue de l'Hôtel-de-

Ville, 91, et M. DUPUY,

notaire à Toulouse (Haute-Gar-

onne).

Vente par licitation

D'UN DOMAINE

sis en la commune de Gauré,

canton de Verfeil (Haute-Gar-

onne), dépendant de la succession

de dame Plantier, née Robert.

Le domaine consiste en : 1. une

pièce de terre, de la contenance

d'environ un hectare quinze ares

vingt centiares, sis près la ri-

vière appelée Sausse, et portée au

cadastre numéro 40, section C,

aboutissant, au levant et au midi,

à la propriété de madame Bru;

au nord, à la propriété de mon-

sieur Cabazet, et au couchant, à

celle du sieur Arribat;

2. Une pièce de terre, de la

contenance d'environ quatre-

vingt-trois ares soixante cen-

tiares, section C. Elle est près de

la Sausse et touche, au levant, à

la propriété Arribat; au midi, à

celle de madame Bru; au couchant,

celle de madame Bru, et au nord,

celle de Cabazet;

3. Une pièce de terre, d'une

contenance de trente-un ares soix-

ante centiares, section C, située

près du hameau dit Jominis, et

avoisinant, au levant, la propriété

de monsieur Jean Perch, au couchant,

celle de madame Bru, et au nord,

encore la propriété de madame Bru;

4. Une pièce de terre, d'une

contenance de huit ares quarante

centiares, portée au numéro 182

du cadastre, section C, aboutis-

sant, au levant, à la propriété

de monsieur Gasc (Lyon); au

midi, à un ruisseau de Saint-Ju-

La partie à vendre a pour con-

fin : au nord et au couchant, le

sieur Lagrange, et au levant et au

midi, un chemin public.

Adjudication au samedi vingt-

quatre août mil huit cent soix-

ante-douze, à midi, ensuite des

formalités judiciaires, en l'étude

et par le ministère de M. Dupuy,

notaire à Toulouse (Haute-Gar-

onne), aux enchères publiques,

à l'extinction des feux, au plus

offrant enchérisseur, en un seul

lot, sur la mise à prix de cinq

milliers francs, ci..... 5,000 fr.

Sur le cahier des charges dressé

par M. Dupuy, notaire.

Signé : OULMANN.

Pour les renseignements, s'a-

dresser à M. Oulmann, avoué à

Lyon, ou à M. Dupuy, notaire à

Toulouse, dépositaire du cahier

des charges.

Etude de M. PATRICOT, avoué

à Lyon, rue du Bât-d'Argent,

n. 10.

Vente par licitation

VASTE IMMEUBLE

sis à Lyon, quai de Serin, 15 et

16, servant d'entrepôt de vins, de

la contenance de sept mille neuf

cent mètres carrés environ, et se

composant de nombreux corps de

bâtimens et cours.

Adjudication au samedi dix-

sept août mil huit cent soixante-

douze, à midi.

Mise à prix : 100,000 fr.

Pour avoir de plus amples ren-

seignemens, on peut s'adresser à

M. Patricot, avoué poursuivant,

ou à M. Moulin et Grin, avoués

collocataires, et pour voir le cahier

des charges, au greffe du tribunal

civil, où il est déposé.

3871. PATRICOT.

Etude de M. PITRAT, avoué à

Lyon, rue de Lyon, 58.

VENTE

par la voie de la licitation, en

l'audience des criées du tribunal

civil de Lyon.

1. D'une maison sise à

Lyon, quartier de la Croix-

Rousse, rue des Gloriettes, nu-

méro 32;

2. Et d'immeubles consis-

tant en terres et en bois, situés

sur la commune de Salaise, au

mas des Grées des Ferrus, can-

ton de Roussillon, arrondisse-

ment de Vienne (Isère).

Lesdits immeubles dépendant

de la succession du sieur Jean-

Pierre Pascal, ci-devant proprié-

taire et tisseur, demeurant à

Lyon, rue des Gloriettes, nu-

méro 32.

Adjudication fixée au samedi

vingt-neuf août mil huit cent

soixante-douze.

Mises à prix :

Premier lot : 1,000 fr.

Deuxième lot : 200

Pour extrait,

3872. Signé : PITRAT.

Etude de M. Jean-Marie TER-

RAV, avoué à Lyon, rue de la

Bourse, 39, successeur de M.

Andrieux.

VENTE

par la voie de la licitation judi-

ciaire, avec concours d'étrangers,

en l'audience des criées du tribu-

nal civil de Lyon.

D'UNE MAISON

située à Lyon, rue Neyret, 9.

Adjudication au samedi trent-

e août mil huit cent soixante-

douze, à midi, au palais de jus-

tice.

Cette vente est poursuivie à la

En présence de :

1. François-Louis-Denis Cha-

ble, propriétaire, demeurant à

Lyon, quartier de Monplaisir, rue

Viton, lequel fait élection de do-

micile et constitution d'avoué en

l'étude et personne de Me Moyse

Oulmann, avoué près le tribunal

civil de Lyon, où il demeure, rue

de l'Hôtel-de-Ville, 93;

2. La dame Lucie Buchet,

veuve en premières nocces de M.

Jean-Jacques Roux, épouse en

secondes nocces de M. Jules-Jean

Putinier, et ce dernier, pour la

validité, propriétaire, demeurant à

Montmarie (Ain).

Lesquels font élection de do-

micile et constitution d'avoué en

l'étude et personne de Me Augus-

te Mille, avoué près le tribu-

nal civil de Lyon, où il demeure,

rue Saint-Côme, 8;

3. Angèle Chancel, épouse sé-

parée de corps et de biens de M.

le baron d'Almeida, demeurant

à Salornay-près-Mâcon; laquelle

a fait élection de domicile et

constitution d'avoué en l'étude et

personne de Me Joseph-Ignace-

Alexis Patricot, avoué près le

tribunal civil de Lyon, où il de-

mure, rue Bât-d'Argent, 10;

4. M. Charles de Laval, baron

d'Arlempde, rentier, demeurant

à Roanne, pour autoriser son

épouse en justice.

Lequel n'a pas constitué avoué.

En exécution d'un jugement

contradictoire rendu par le tri-

bunal civil de Lyon, en date du

douze juin mil huit cent soixan-

te-douze, enregistré, expédié, noti-

fié et signifié.

Désignation de l'immeuble

à vendre.

L'immeuble à vendre consiste :

En une maison, située à Lyon,

en l'étude et par le ministère de M.

Julien, successeur de M. Ferrouillat.

Le jeudi vingt-neuf août mil huit

cent soixante-douze, à midi, il

sera, en l'étude et par le ministère

de M. Julien, procédé à la

vente aux enchères publiques

d'UN MAISON

située à Lyon, grande rue Longue,

3, ayant caves voûtées, rez-de-

chaussée, cinq étages et greniers

des successions des

maris Caillet.

Revenu net : 2,908 fr. 24 c.

Mise à prix : 40,000 fr.

Pour les renseignements, s'adres-

ser audit M. Julien, notaire,

dépositaire du cahier des charges.

3859

Etudes de M. FINAZ, notaire à Saint-Chamond (Loire), et CHAR-

PIERRE, notaire à Lyon, successeur de M. PIAON, rue Saint-

Pierre, 31.

A VENDRE

UNE

Vaste Fabrique

POUR LACETS et TRESSÉS

située à Izieux près Saint-Chamond (Loire), avec bâtiment d'ha-

bitation, logements pour les ouvriers, jardins, terrains, haies,

bassins et dépendances.

Le tout d'une superficie de 11,500 mètres carrés.

Cette fabrique est garnie de métiers représentant 40,000 fuseaux.

Elle est mise en mouvement au moyen d'une chute d'eau de

quatre mètres de hauteur par une roue hydraulique et une turbine

accouplées à une machine à vapeur de la force de quarante chevaux.

Pour plus amples renseignements et pour traiter, s'adresser soit

audit M. Finaz, notaire à Saint-Chamond, soit audit M. Char-

pière, notaire à Lyon.

LA RHODANIQUE

Classe 1871

Assurances militaires mutuelles, proportionnelles et définitives

C. SEON